



# Assemblée générale

Distr. générale  
7 août 2002  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-septième session

Point 32 de l'ordre du jour provisoire\*

### Les technologies de l'information et des communications au service du développement

## Réunion de l'Assemblée générale consacrée aux technologies de l'information et des communications au service du développement

### Résumé établi par le Président de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale

## I. Généralités et introduction

1. Le présent document contient le résumé, établi par le Président de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, de la réunion de l'Assemblée consacrée aux technologies de l'information et des communications au service du développement, tenue au Siège les 17 et 18 juin 2002. Conformément aux termes de la résolution 56/258 de l'Assemblée générale en date du 31 janvier 2002, cette réunion a été consacrée à la question de la fracture numérique dans le contexte de la mondialisation et du processus de développement, et elle a préconisé l'harmonisation et la multiplication des effets de synergie entre les diverses initiatives menées aux niveaux régional et international en matière de technologies de l'information et des communications.

2. La tenue de cette réunion est venue confirmer que le système des Nations Unies était considéré comme un catalyseur pour améliorer l'accès au numérique et mettre les technologies de l'information et des communications (TIC) au service du développement. L'adoption de la Déclaration ministérielle du débat de

haut niveau de la session de fond de 2002 du Conseil économique et social, puis son approbation par le Sommet du Millénaire, a été le cadre de référence des efforts déployés par le système dans ce domaine. L'Assemblée générale, organe le plus universel et le plus représentatif des Nations Unies, se devait de prendre l'initiative en aidant la communauté internationale à formuler une réponse constructive, pragmatique et concertée face au défi mondial que représente la mobilisation des TIC au service du développement, et en contribuant ainsi à la réalisation des objectifs inscrits dans la Déclaration du Millénaire.

3. La réunion de l'Assemblée générale s'est distinguée par la qualité et le nombre de ses participants – ministres, hauts fonctionnaires, représentants du secteur privé (plus de 200 grandes entreprises, un record absolu) et de la société civile – couvrant tout l'éventail des acteurs concernés par la question du développement économique et social. Le Président du Sénégal, qui préside aux travaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), a prononcé devant ce parterre une allocution qui a donné le ton de la réunion, à savoir celui d'un dialogue sérieux et pragmatique.

\* A/57/150.



4. L'Assemblée générale avait souhaité que la réunion soit conçue et organisée de façon à aider les gouvernements et tous les partenaires concernés à préparer le Sommet mondial sur la société de l'information, et qu'elle encourage les convergences et les synergies entre le Groupe d'étude des Nations Unies sur les technologies de l'information et des communications et le Groupe d'experts sur l'accès aux nouvelles technologies (GEANT). Le Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications (UIT), le Président du Groupe d'étude des Nations Unies sur les technologies de l'information et des communications et celui du GEANT avaient été invités, par une résolution spéciale de l'Assemblée générale (résolution 56/281 du 1er mai 2002), à faire des déclarations à la première séance plénière de la réunion.

5. Afin de favoriser un dialogue constructif entre l'ensemble des participants tout en préservant le caractère intergouvernemental des délibérations de l'Assemblée générale, deux tables rondes informelles ont été organisées en marge des séances plénières. Les participants ont également été invités à des rencontres, dont des petits déjeuners et déjeuners de travail thématiques, qui ont favorisé les échanges de vues entre les délégués et les autres participants, notamment les représentants du secteur privé. Les discussions ont clairement montré la valeur du dialogue d'un groupe représentatif des acteurs de tous les secteurs et de toutes les régions du monde.

6. Le thème de la réunion consacrée aux technologies de l'information et des communications au service du développement a été jugé particulièrement important et opportun dans le contexte de la révolution de l'information, et il fait ressortir la nécessité urgente de définir des stratégies pour réduire la fracture numérique. Le dialogue a éclairé la nature de ce phénomène multiforme et complexe, et les débats ont été instructifs et fructueux. Les questions soulevées pourraient utilement être versées à l'ordre du jour des grandes conférences et réunions à venir, en particulier le Sommet mondial de Johannesburg pour le développement durable et la Conférence de suivi du Sommet du Millénaire.

## II. Généralités

7. Les deux journées de discussions peuvent être résumées comme suit. Les participants ont

généralement convenu que le système des Nations Unies était dans une position idéale pour galvaniser la volonté politique collective des États Membres, proposer une série de principes normatifs susceptibles d'encadrer les politiques en matière de TIC, fédérer de manière coordonnée toutes les parties prenantes (acteurs bilatéraux, multilatéraux, régionaux et interrégionaux, secteur privé, société civile) dans des partenariats au service du développement, créer des synergies et favoriser la coopération au service des objectifs de développement des pays en voie de développement et des pays en transition économique.

8. Un autre thème récurrent a été celui des capacités d'intégration dans l'économie mondiale. Les participants ont constaté qu'il existait dans ce domaine des disparités au sein de certains groupes de pays en développement, d'où la nécessité d'une approche différenciée. D'un autre côté, le fait que les pays en développement aient des préoccupations similaires amenait une certaine convergence des politiques préconisées. Un certain nombre de participants ont parlé de leur situation nationale et de l'action menée par le gouvernement de leur pays face à l'arrivée de la mondialisation et de l'informatisation. Il en a été conclu que si les données d'expérience étaient certes différentes d'un pays à l'autre, on pouvait néanmoins en tirer des enseignements afin de définir des stratégies de développement mieux adaptées aux nouveaux défis. Les participants ont insisté sur le fait que ces stratégies devaient être élaborées et pilotées par les pays eux-mêmes.

9. Dans ce contexte, il a été souligné à plusieurs reprises que de nombreux pays en développement étaient parfaitement conscients du parti qu'ils pouvaient tirer des TIC, et qu'ils avaient besoin de l'aide de la communauté internationale pour l'exploiter pleinement. Les acteurs concernés devaient fournir des ressources adéquates pour que les pays en développement et les pays en transition économique puissent entrer dans l'ère du numérique. La coopération entre pays développés et pays en développement a donc été citée comme l'élément crucial qui permettrait de réduire la fracture numérique, mais les participants ont estimé que le potentiel d'action concertée des pays en développement (la coopération Sud-Sud) devait lui aussi être pleinement exploré. Par ailleurs, les efforts de coopération régionale devaient être reconnus et encouragés. Le système des Nations Unies pourrait

apporter une contribution importante en sensibilisant l'opinion aux applications élargies des technologies de l'information au service du développement et de l'élimination de la pauvreté dans les pays en voie de développement.

10. De nombreux participants ont souligné que les dimensions sexospécifiques devaient être évoquées à propos également de la question des TIC et du développement, car la portée des nouvelles technologies n'était pas neutre de ce point de vue. Les TIC pouvaient contribuer à l'émancipation des femmes, réduire les inégalités entre les sexes, favoriser la participation active des handicapés et des personnes âgées à la vie socioéconomique et au développement.

11. La réunion a pleinement confirmé la validité de l'approche multipartite pour relever les défis et exploiter les possibilités liés à la révolution de l'information. Les participants ont estimé que les gouvernements auraient des difficultés à obtenir des résultats tangibles sans la participation active des acteurs du secteur privé et de la société civile. En définitive, c'était la société civile – citoyens, industriels, consommateurs, universitaires et chercheurs – qui appliquaient les TIC, en tant qu'utilisateurs, consommateurs ou producteurs. Le secteur privé pouvait contribuer à construire des infrastructures pour les TIC dans les pays en développement.

### III. Résumé du débat plénier

12. La réunion de deux jours a été ouverte par des déclarations du Président de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale et du Secrétaire général. Une série d'orateurs se sont ensuite succédé à la tribune. À la séance plénière de clôture, les présidents des deux tables rondes informelles ont présenté les principales conclusions des débats de leur groupe. En conclusion, le Président de l'Assemblée générale a fait la synthèse de la réunion de haut niveau.

13. Dans ses remarques liminaires, le Président de l'Assemblée générale s'est déclaré convaincu que la réunion offrait une magnifique occasion d'avoir un échange d'idées ouvert et constructif sur les pistes à explorer pour que les technologies de l'information et des communications viennent appuyer l'action en faveur du développement, pour en améliorer la visibilité politique et la compréhension de manière à

trouver auprès des principaux partenaires l'appui supplémentaire qui permettra de faire face aux grands défis de l'avenir. Le Président a estimé que la révolution des TIC ouvrait de nouvelles perspectives de croissance économique et de progrès social, que les nouvelles technologies pouvaient changer l'existence de centaines de millions d'hommes et de femmes et leur donner les moyens de tirer pleinement parti de l'économie mondialisée.

14. Le Président a également souligné que les TIC pouvaient contribuer à l'émancipation des femmes et réduire les inégalités entre les sexes. Elles pouvaient aussi rapprocher les communautés urbaines et renforcer la lutte globale contre des maladies comme le VIH/sida et le paludisme. Mais elles évoluaient constamment et par conséquent chaque jour qui passait ne faisait qu'élargir un peu plus la fracture numérique. L'effort concerté de la communauté internationale était donc une urgente nécessité. À la suite de cette exhortation, les participants ont convenu qu'il fallait un véritable leadership politique au plus haut niveau pour que les programmes de TIC au service du développement soient mieux intégrés dans les stratégies de développement nationales, instaurer un environnement réglementaire et juridique favorable, construire une matrice de coopération internationale efficace. Le système des Nations Unies remplissait à cet égard un rôle indispensable en s'assurant que les TIC étaient effectivement mises au service du développement, et il devait oeuvrer pour coordonner l'action de tous les acteurs concernés.

15. Dans son allocution à la séance plénière inaugurale, le Secrétaire général a souligné que le potentiel des technologies de l'information et des communications en termes de croissance économique et d'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale était largement reconnu depuis quelques années. L'un des enjeux les plus pressants était de saisir les chances offertes par la révolution numérique, et de nombreuses initiatives avaient déjà été engagées dans ce sens. Le Secrétaire général a dit que le Groupe d'étude sur les TIC n'était pas seulement un grand forum de concertation, mais aussi un cadre pour nouer des partenariats entre les acteurs concernés et établir des passerelles avec d'autres initiatives similaires. Pourtant, malgré de louables efforts et diverses initiatives, le monde était encore très loin de pouvoir dire que les avantages des TIC étaient accessibles à tous. Le Secrétaire général a souligné que

les efforts déployés pour changer cet état de choses devaient être basés sur les besoins réels de ceux qui avaient besoin d'aide, et que les bénéficiaires et leurs pays devaient être pleinement et véritablement associés à cet effort à toutes les étapes. Les initiatives étaient nombreuses, et il était réellement nécessaire de les faire converger et de les fédérer autour d'une ambition et d'une volonté communes.

16. Le Secrétaire général a beaucoup insisté sur la nécessité de persister dans l'effort. Ces dernières années, un certain nombre d'initiatives prometteuses n'avaient pas été à la hauteur des attentes, faute surtout d'un engagement à long terme suffisant de la part de leurs artisans et de leurs bailleurs de fonds. Il y avait là une leçon claire pour le Groupe d'étude et les autres acteurs : pour être durablement efficaces, ils devaient être encouragés par les parties prenantes, soutenus par un engagement continu et dotés sur le long terme de ressources adéquates.

17. S'adressant à la séance plénière, le Président du Sénégal a déclaré que le rattrapage des retards dans l'utilisation des technologies de l'information figurait en bonne place dans le programme de travail du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). L'action engagée pour tirer parti des atouts des nouvelles technologies était bien engagée, et tout laissait présager que la révolution numérique se mettait en marche en Afrique. Il a cité un exemple récent de ces avancées, l'utilisation des réseaux de câbles en fibres optiques immergés qui reliaient désormais à moindre coût des millions d'Africains avec leurs voisins, ainsi qu'avec les habitants d'autres régions. Le Président du Sénégal a signalé le récent lancement dans son pays d'un « cybervillage » dont la vocation était d'accueillir des grandes entreprises et de promouvoir les projets de jeunes Africains souhaitant participer à la nouvelle économie. Il a estimé que le moment était venu pour l'Afrique de tirer parti de ses ressources humaines en élaborant entre autres des stratégies pour le commerce électronique, et s'est déclaré convaincu qu'une participation pleine et entière pouvait être obtenue en peu de temps. D'autres projets locaux et régionaux lancés par le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et d'autres partenaires africains visaient à ouvrir aux peuples du continent les mêmes perspectives que celles qui existaient dans les pays développés. Il a souligné que les partenariats devaient donner des chances égales à

tous les pays et à tous les individus, hommes et femmes. Il a exhorté les acteurs mondiaux à réfléchir en premier lieu aux gigantesques disparités qui existent en ce qui concerne les parcs d'ordinateurs. Pour conclure, il a appelé tous les partenaires intéressés, les donateurs, les scientifiques et les éducateurs à oeuvrer pour fournir à tous les pays un « laboratoire scientifique commun » au profit de tous.

18. Le Secrétaire général de l'UIT a noté que les dirigeants politiques, en particulier ceux des pays en développement, devaient investir dans les nouvelles technologies de l'information et en faire leur priorité politique numéro un. Sans négliger le fait que les pays en développement avaient beaucoup d'autres priorités en matière de développement, les dirigeants devaient néanmoins comprendre et méditer l'importance des nouvelles technologies de l'information et la chance qu'elles représentaient pour accélérer le développement de leur pays.

19. Le Président du Groupe d'étude des Nations Unies sur les technologies de l'information et des communications a noté que la mondialisation n'avancait pas au même rythme dans tous les pays et toutes les régions, d'où un sentiment d'exclusion non seulement dans le monde en développement, mais aussi dans certains îlots du monde industrialisé. Cette impression de marginalisation économique était également ressentie comme une absence de représentation officielle, en termes de personnel politique et de préoccupations. Notant que les marchés ne pouvaient apporter une réponse compétente, courageuse et dynamique aux problèmes communs de l'humanité, il a indiqué que le cadre institutionnel existant lui semblait inadéquat face aux difficultés et aux enjeux de notre époque. C'est sur ce fond que les objectifs de développement inscrits dans la Déclaration du Millénaire venaient rappeler au monde les tâches qui l'attendaient. Après les deux années écoulées en direction de l'échéance de 2015, il fallait une nouvelle approche intégrant les TIC dans toutes les initiatives en faveur du développement si ces objectifs devaient être atteints. Cette nouvelle démarche impliquait des organisations intergouvernementales prêtes à coopérer, des administrations publiques qui faisaient bien leur travail, un secteur privé plus mobilisé et plus conscient de ses responsabilités citoyennes, une société civile prompte à pointer du doigt les problèmes mais également prête à s'investir activement pour y remédier.

20. Le Président du Groupe d'experts du G-8 sur l'accès aux nouvelles technologies a noté que les TIC étaient un puissant moteur de transformation sociale et économique et que son groupe, en partenariat avec d'autres instances et organisations internationales, s'efforçait de mettre leur extraordinaire potentiel au service du développement mondial. Aujourd'hui, l'accès élémentaire au savoir et à l'information était devenu la condition primordiale du développement humain. Dans ce contexte, il devenait de plus en plus clair que les TIC représentaient beaucoup plus qu'un secteur économique clef. Elles étaient aussi l'outil indispensable de la modernisation économique et un vecteur d'enrichissement social, culturel et civique. Mains exemples concrets prouvaient que les TIC pouvaient aider les sociétés à promouvoir la croissance durable, à instaurer la justice sociale et à renforcer la gouvernance démocratique, mais leur potentiel au service du développement était malheureusement encore largement sous-exploité. L'élargissement de la fracture numérique entre les riches et les pauvres et l'accès inégal aux TIC s'étaient traduits par une participation inégale à l'économie et à la société en réseau. Ce sont littéralement des milliards d'hommes et de femmes qui pourraient être exclus du nouveau monde en réseau.

21. Au cours de la discussion générale qui a suivi ces importantes déclarations, plusieurs orateurs ont noté que la fracture numérique était un phénomène multidimensionnel. Elle touchait les individus, les hommes et les femmes, les entreprises et les régions – en particulier les zones rurales et urbaines – et elle existait très nettement entre les pays. Les pays en développement ne pouvaient peut-être pas participer pleinement à la société et à l'économie mondiales de l'information, faute notamment de disposer des infrastructures économiques et sociales de base requises. Cette situation ne faisait qu'aggraver la fracture numérique.

22. Il a été mentionné que les pays en développement devaient également mettre en place les infrastructures nécessaires pour utiliser les nouvelles technologies, et établir des cadres réglementaires et juridiques appropriés. La communauté internationale, et en particulier le secteur privé, pouvait contribuer très utilement à l'établissement d'une infrastructure pour les TIC dans les pays en développement. La coopération internationale a généralement été considérée comme la meilleure solution pour réduire la

fracture numérique. Il fallait coupler le potentiel commercial des pays en développement et les avancées technologiques des pays développés. Cette initiative ne profiterait pas seulement aux pays en développement, car elle pourrait également ouvrir d'autres débouchés aux pays développés. De nombreux orateurs ont donc estimé que la participation des parties concernées, en particulier le secteur privé, était un élément essentiel du processus. Cependant, pour qu'il y ait coopération internationale, il fallait d'abord que les pays en développement eux-mêmes créent un environnement favorable aux activités du secteur privé.

23. Un thème récurrent des déclarations a été celui de l'importance de la mise en valeur des ressources humaines, de l'éducation et de la formation. Bien que l'éducation ait toujours tenu une grande place dans le développement, elle était désormais considérée comme primordiale pour réduire la fracture numérique et exploiter les technologies de l'information. Beaucoup de gouvernements avaient laissé le secteur des télécommunications à des opérateurs privés; mais c'était à eux de prendre l'initiative en matière d'éducation et de mobiliser toutes leurs administrations afin de tirer le plus d'avantages possible de l'utilisation généralisée des TIC. Ils pourraient profiter de l'occasion pour revoir leurs stratégies éducatives, notamment en ce qui concerne le rôle des centres de formation professionnelle et des centres de technologie informatique. Les stratégies d'appui pourraient prendre la forme de programmes de mise à niveau pour les besoins de la société de l'information moderne. L'acquisition de ces nouvelles qualifications pourrait être un excellent moyen d'attirer les investissements privés dans les pays en développement et de contribuer à la croissance économique et au développement. La lutte contre le cyberterrorisme et la cybercriminalité a également été considérée comme une priorité compte tenu de la vulnérabilité de la société de l'information et de la nécessité de combattre le terrorisme international.

24. Les orateurs se sont félicités de la récente création du Groupe d'étude sur les TIC et ont exprimé l'espoir qu'elle renforcerait la collaboration à l'intérieur du système des Nations Unies et inspirerait aux gouvernements, aux institutions multilatérales, aux donateurs, au secteur privé, à la société civile et aux autres acteurs concernés toutes sortes d'initiatives de coopération visant à amplifier l'impact des TIC au service du développement. Le Groupe d'étude sur les TIC a été considéré comme un important espace de

concertation mondiale dans ce domaine d'action. De nombreux orateurs ont noté que les partenariats novateurs noués sous les auspices des Nations Unies avaient un effet d'entraînement positif et montraient l'exemple pour créer des partenariats similaires dans d'autres domaines.

25. Les participants ont souligné l'importance de la réunion de l'Assemblée générale dans la perspective du Sommet mondial sur la société de l'information qui devait se tenir à Genève en 2003 et à Tunis en 2005, et ont exprimé l'espoir qu'elle apporterait une solide contribution aux préparatifs du Sommet. Ils se sont dits convaincus que ce prochain sommet se saisirait de la question de la fracture numérique dans le contexte de la mondialisation et du développement, et délibérerait sur l'ensemble des questions qui concernaient la société mondiale de l'information en train de naître. Il fallait forger une vision et une interprétation communes pour que cette société soit effective et équitable, afin de transformer la fracture numérique en perspectives numériques. Il a été noté que le Sommet mondial sur la société de l'information serait la première grande manifestation internationale consacrée sur ce thème, et que sa réussite dépendrait des efforts coordonnés de tous les acteurs. Le Sommet offrait une occasion exceptionnelle d'élaborer et d'appliquer une déclaration politique et un plan d'action visant à promouvoir la société de l'information dans une optique coordonnée.

#### **IV. Résumé des tables rondes informelles**

26. Deux tables rondes informelles se sont tenues les 17 et 18 juin 2002. Elles étaient présidées par un vice-président de l'Assemblée générale. La première était intitulée « Comment les TIC peuvent-elles porter le développement au niveau des objectifs définis par le Sommet du Millénaire, grâce à des partenariats multipartites pour l'accès au numérique? ». Elle s'est concentrée sur les idées et les propositions avancées dans le contexte des TIC au service du développement et de la coopération entre entités privées, publiques et non gouvernementales.

27. La deuxième table ronde était intitulée « Le rôle des Nations Unies dans le cadre de l'action menée pour exploiter les atouts du numérique, en particulier en Afrique et dans les pays les moins avancés : le défi de

l'intégration dans l'économie mondiale par les TIC ». Les animateurs et les participants de cette table ronde se sont engagés dans un large débat afin de mieux comprendre la situation, les perspectives et les contraintes de l'Afrique, et réfléchi aux autres initiatives que pourrait prendre le système des Nations Unies.

28. Les deux tables rondes ont donné lieu à des échanges de vues et d'idées précieux et constructifs, dont les points saillants sont résumés ci-après.

##### **A. Première table ronde informelle**

29. Les intervenants de la table ronde, les délégués et les représentants du secteur privé et de la société civile ont focalisé leur débat sur les questions de l'effet de levier des TIC et des partenariats multipartites. Les participants ont convenu que les principales questions concernant les TIC n'étaient pas en elles-mêmes d'ordre technologique, et qu'elles relevaient davantage d'autres facteurs : finalités, gouvernance, mentalités, leadership, politiques, clairvoyance, volonté et ressources. Les TIC étaient un remarquable outil, mais un outil qui avait besoin d'un environnement approprié pour être efficace. Elles pouvaient puissamment appuyer le développement et réduire la pauvreté, mais les complications à surmonter étaient nombreuses. Il a été noté d'emblée que les pays qui se servaient le moins du téléphone et de l'Internet étaient ceux où les coûts des communications, de l'accès aux réseaux et aux fréquences étaient les plus élevés.

30. Les participants se sont en particulier demandé comment concilier la vocation du commerce et l'objectif du développement. Les entreprises privilégiaient naturellement la notion de profit, et il fallait donc insister sur les débouchés liés au développement. Les participants ont souligné que les richesses et les compétences apportées par les acteurs du secteur privé dans la balance s'appelaient connaissance approfondie des TIC, approche pragmatique, capacité d'invention, vaste base de talents, méthodes commerciales éprouvées, crédibilité, accès aux autres organisations, et un certain nombre de fonds « d'investissement social » (pour des actions philanthropiques). La nécessité de forger des partenariats multipartites capables de faire jouer les compétences du secteur privé a été soulignée. Il a également été signalé que les TIC pouvaient être une solution avantageuse pour tous si les acteurs du secteur

privé réalisaient que la réduction de la fracture numérique dans les pays en développement servait leurs intérêts commerciaux, qu'elle créait des consommateurs supplémentaires, augmentait le pouvoir d'achat et élevait le niveau de vie.

31. Les participants se sont beaucoup intéressés à la question de savoir comment les technologies de communication les plus avancées, et en particulier l'Internet, pouvaient faciliter le travail des gouvernements, et ont souligné qu'en retour les gouvernements devaient mettre en ligne tous les contenus utiles aux citoyens. Ils ont estimé que la « cybergouvernance » ouvrait la voie à des solutions axées sur le client, et que les gouvernements pouvaient s'inspirer du secteur privé à cet égard. Les TIC pouvaient être des vecteurs de diffusion de l'information, de gouvernance plus démocratique et plus responsable, d'expansion du commerce, mais ce n'était pas toujours le cas, et le jeu n'était pas à armes égales. Des exemples de solutions pour faire des économies et accélérer le travail des administrations grâce à l'utilisation des TIC ont été cités. Les cas mentionnés par certains orateurs montraient que, même tenant compte des coûts de démarrage, les avantages à court terme étaient manifestes.

32. Il a été signalé qu'un certain nombre de problèmes freinaient l'introduction et l'expansion des TIC au service du développement. Il n'y avait pas une fracture numérique mais plusieurs – entre les citadins et les ruraux, les jeunes et les vieux, les riches et les pauvres, les cols blancs et les cols bleus, etc. L'accès aux TIC était un élément essentiel, mais non suffisant. Les problèmes de base étaient les suivants : électricité et infrastructures, accès aux ordinateurs et autres équipements, analphabétisme informatique, absence de contenus. De plus, les TIC ne pouvaient à elles seules assurer le développement. Elles devaient être intégrées dans d'autres initiatives, avec des apports adéquats de ressources et de compétences de diverses provenances. Les autres problèmes étaient notamment la résistance au changement et la rétention de l'information par ceux qui la détenaient, et à tous les niveaux. La méconnaissance des exigences du système et des divers coûts de l'ensemble des changements requis était un autre point problématique. Peut-être avait-on le sentiment que les coûts étaient prohibitifs et les objectifs irréalistes, que les TIC étaient un luxe pour des pays pauvres aux infrastructures et aux budgets limités.

33. Un intervenant a été d'avis que, côté gouvernements, les TIC devaient être reconnues comme une nécessité, non comme un luxe, dans les budgets de l'État. Elles n'étaient pas facultatives par rapport à d'autres dépenses mais donnaient au contraire un outil indispensable pour le développement, et par conséquent elles devaient avoir pleinement leur place dans l'éducation, la santé, les services gouvernementaux, les finances publiques, etc. Du côté des entreprises, les TIC devaient être considérées des outils pour transformer l'action en faveur du développement en nouveaux créneaux. Elles pourraient ainsi servir le développement en ce sens que les entreprises verraient l'utilité de réduire la fracture numérique en termes de consommation, d'investissement, d'épargne et de gains. Les gouvernements se devaient d'encourager et d'encadrer les intérêts privés, et le secteur privé et la société civile étaient des sources importantes d'innovation et de création de revenus. Le leadership était une nécessité primordiale à tous les niveaux. Il guidait le choix des orientations et la mise en oeuvre des innovations et favorisait la création d'un volume croissant de contenus locaux. Les participants ont estimé que la multiplication des partenariats entre le système des Nations Unies, le secteur privé et la société civile était importante pour mettre les TIC au service du développement, et que la réunion de l'Assemblée générale pouvait être un puissant tremplin à cette fin.

## **B. Deuxième table ronde informelle**

34. Les membres et les participants de cette table ronde se sont engagés dans un large débat afin de mieux comprendre la situation, les perspectives et les contraintes de l'Afrique, et ont réfléchi aux autres initiatives que pourrait prendre le système des Nations Unies. Les orateurs ont insisté sur la valeur de l'apport du système des Nations Unies dans le cadre des actions engagées pour mettre les TIC au service du développement. Ils ont noté que sa participation était multidimensionnelle, et qu'il fallait par conséquent réfléchir à la manière de faire jouer au mieux ses avantages comparatifs.

35. Au fil des discussions, une convergence de vues évidente s'est dégagée entre les représentants des grandes sociétés privées, des fondations, des gouvernements, des entreprises et des autres institutions. L'intérêt commun dictait de s'engager et

d'investir dans les secteurs prometteurs, et il était évident qu'en dépit de la difficulté à les promouvoir, les TIC pouvaient offrir de nombreuses perspectives intéressantes, notamment en Afrique. Les participants ont affirmé que l'aide des bailleurs de fonds internationaux devait être un supplément destiné à renforcer les capacités et à définir les politiques, mais que l'expansion des TIC serait naturellement tirée par les réalités du commerce, de l'investissement, des besoins des entreprises et des gouvernements. Les orateurs ont déclaré qu'on percevait en Afrique l'amorce d'un décollage, et qu'on pouvait dire qu'en un sens l'Afrique était en première ligne dans l'action menée pour accélérer le développement par les TIC.

36. Malgré les nombreux indicateurs montrant l'Afrique en position défavorable, les orateurs ont signalé les perspectives économiques déjà concrétisées et le potentiel de croissance supplémentaire grâce à la généralisation progressive des avantages des TIC. Ils ont estimé que l'action des gouvernements devait dans toute la mesure possible se concentrer sur quatre grands axes : travailler avec les investisseurs pour la connectivité, concourir à l'alphabétisation informatique de la population, appuyer le développement de contenus locaux, convaincre les gens que l'Internet et les TIC pouvaient changer la vie, et montrer la voie à suivre par l'exemple. Les orateurs ont identifié comme suit les tâches qui devraient être celles du système des Nations Unies :

- Contribuer à l'élaboration des grandes politiques mondiales;
- Promouvoir le dialogue et l'engagement dans des instances comme le Groupe d'étude des Nations Unies sur les TIC, le Groupe de travail du Forum économique mondial, etc.;
- Aider les pays en développement à se doter de capacités suffisantes pour mettre en place un environnement plus propice à l'investissement, élaborer les cadres réglementaires et juridiques requis, être plus compétents en termes de performances et de négociations avec les investisseurs et les fournisseurs;
- Encourager chez les acteurs du gouvernement, du secteur privé et de la société civile le sens du partenariat et la volonté de travailler de concert dans leur intérêt mutuel.

37. En conséquence, le système des Nations Unies pourrait aider l'Afrique et les pays les moins avancés à mettre la technologie au service du développement en renforçant leurs capacités, en encourageant l'innovation, en construisant des partenariats et en coordonnant les financements. Il a été noté que l'exemple de la Banque Grameen au Bangladesh montrait que les TIC pouvaient être pertinentes et rentables même pour les plus pauvres d'entre les pauvres.

38. Les orateurs ont reconnu l'ampleur des contraintes et des défis que devaient affronter les pays les moins avancés, en particulier en Afrique, en ce qui concernait les TIC. Les besoins en infrastructures et en institutions, le coût élevé des communications téléphoniques et des connexions à l'Internet, le service et la maintenance ont été cités comme autant de difficultés. Les orateurs ont estimé qu'il fallait déréglementer le secteur des télécommunications, car le libre jeu du marché stimulerait l'innovation et tirerait les coûts vers le bas. Un autre problème tenait à la taille de l'économie et des marchés de beaucoup de pays africains, trop petite par rapport aux investissements nécessaires, ce qui était une source de difficulté pour le secteur privé. L'incitation à la création d'industries locales liées aux TIC, y compris dans le cadre de partenariats d'entreprises ou de sociétés d'économie mixte, a été également citée parmi les enjeux.

39. Les orateurs ont indiqué que les TIC pouvaient être utilisées à diverses fins, dont le développement humain, la santé et l'éducation, la promotion de la bonne gouvernance et les droits de l'homme. Mais ces objectifs devaient être étayés par des stratégies adéquates et par des politiques de lutte contre la pauvreté et d'action en faveur du développement. Le rôle du système des Nations Unies à cet égard était d'aider les pays en développement à élaborer des politiques et des stratégies pour créer un environnement porteur et propice à la pleine exploitation de toutes les potentialités des TIC.

40. L'intégration et le partenariat ont été cités comme deux aspects très importants du processus concernant les TIC. Les partenariats authentiques et durables étaient basés sur une vision commune et des objectifs partagés par toutes les parties. L'engagement des partenaires était donc indispensable pour assurer la prise en compte des diverses dimensions liées à l'introduction et à l'expansion des TIC, en particulier

dans l'éducation, l'entrepreneuriat et les politiques. Le système des Nations Unies pourrait jouer un rôle important en matière de convergence, de coordination et d'intégration des initiatives prises à divers niveaux et touchant toutes ces dimensions.

## IV. Conclusions

41. À la clôture de la séance plénière, le 18 juin 2002, un vice-président a fait une déclaration au nom du Président de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale. Au nom de l'Assemblée générale, il a exprimé ses remerciements sincères à tous les participants de la réunion de deux jours de l'Assemblée consacrée aux technologies de l'information et des communications au service du développement. La présence du Président du Sénégal, du Secrétaire général, du Président du Conseil économique et social, des Présidents du Groupe d'étude des Nations Unies sur les TIC et du Groupe d'experts sur l'accès aux nouvelles technologies créé par le G-8, du Secrétaire général de l'UIT et de nombreux ministres, ainsi que le nombre élevé d'orateurs des quatre séances plénières, avaient clairement montré l'importance attachée à ce thème. Le Président a particulièrement remercié les intervenants des tables rondes, les orateurs de marque et les animateurs de débats, dont beaucoup venaient du secteur privé ou d'organisations non gouvernementales, d'avoir partagé leurs points de vue avec les délégations lors des deux tables rondes informelles.

42. Rappelant les principaux points examinés, à savoir ce qu'il conviendrait de faire pour mettre les possibilités du numérique à la portée de tous dans la société de l'information en train de naître, le Président a noté que la réunion était reconnue comme une initiative importante et qui venait à point nommé compte tenu de la fracture numérique qui subsistait entre les pays développés et les pays en développement, ainsi qu'à l'intérieur des pays. La révolution des TIC ouvrait de nouvelles perspectives de croissance économique et de développement social. Une large unité de vues s'était dégagée sur le rôle que pouvaient jouer les TIC : promouvoir la croissance durable, lutter contre la pauvreté, renforcer la gouvernance démocratique, contribuer à la démarginalisation des femmes en réduisant les inégalités entre les sexes, promouvoir la participation

active des handicapés et des personnes âgées au développement socioéconomique, réduire la distance entre les populations rurales et les populations urbaines, renforcer de manière significative la lutte mondiale contre des maladies comme le VIH/sida et le paludisme. En somme, les TIC constituaient un instrument stratégique pour atteindre les objectifs du Millénaire en matière de développement. Cependant, le potentiel des TIC au service du développement était encore sous-exploité dans de nombreuses régions du monde. La fracture numérique menaçait de marginaliser davantage encore les économies et les peuples de nombreux pays en développement et pays en transition économique. Transformer la fracture numérique en perspectives numériques était une tâche difficile qui exigeait l'engagement et la coopération de la communauté internationale.

43. L'ONU et les autres organisations internationales ont été considérées comme des catalyseurs pour faire progresser les perspectives numériques et mettre les TIC au service du développement. L'adoption de la déclaration ministérielle du débat de haut niveau de la session de fond de 2002 du Conseil économique et social, puis son approbation par le Sommet du Millénaire, a été le cadre de référence des efforts déployés dans le système des Nations Unies dans ce domaine. L'Assemblée générale, organe le plus universel et le plus représentatif des Nations Unies, se devait de prendre l'initiative en aidant la communauté internationale à formuler une réponse constructive, pragmatique et concertée pour réduire la fracture numérique et contribuer ainsi à la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Les participants de la réunion se sont également félicités de la création du Groupe d'étude des Nations Unies sur les technologies de l'information et des communications, qui devenait un important forum de concertation sur la mise à contribution des TIC au service des objectifs du Millénaire pour le développement et sur l'action à mener pour promouvoir la cohérence des politiques et la coordination des initiatives internationales. Les précieuses contributions du Groupe d'experts du G-8 sur l'accès aux nouvelles technologies – notamment en matière de sensibilisation, d'articulation des réseaux et de promotion des initiatives multipartites – ont également été soulignées.

44. La réunion a convenu que les partenariats multipartites étaient essentiels pour exploiter les TIC

au service du développement. De nombreux participants ont souligné que des partenariats concertés devaient se nouer entre les gouvernements, la société civile et le secteur privé pour faire en sorte que les avantages du numérique soient accessibles à tous. Le secteur privé avait un rôle clef à jouer dans le développement et la diffusion des TIC, et il incombait aux gouvernements de mettre en place des cadres réglementaires et juridiques transparents prenant en compte les besoins particuliers des pays en développement. La société civile pouvait quant à elle donner une perspective plus large, plus ouverte et plus intégrée au développement des TIC. Et tous les acteurs concernés, comme l'avait souligné le Secrétaire général dans son importante intervention du 17 juin, devaient cultiver leurs initiatives multipartites pour en assurer l'efficacité et la viabilité à long terme, y compris en y affectant des ressources adéquates.

45. Les pays en développement étaient bien conscients de leurs besoins en TIC dans le cadre de leur développement national, mais avaient besoin de l'aide de la communauté internationale pour les satisfaire. Des ressources adéquates devaient être fournies pour que se concrétisent les perspectives numériques des pays en développement et des pays en transition économique. La coopération entre pays développés et pays en développement était donc un élément crucial pour réduire la fracture numérique, mais le potentiel de collaboration entre pays en développement (coopération Sud-Sud) devait lui aussi être pleinement exploré. Par ailleurs, les efforts de coopération régionale concertée devaient être reconnus et encouragés. C'est ainsi par exemple que, dans sa déclaration, le Président du Sénégal avait évoqué pour l'Assemblée générale les défis que représentait pour le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) la réalisation des objectifs de développement économique et social. Les TIC figuraient parmi les principales priorités du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Ces initiatives régionales devaient être pleinement soutenues sur le plan international.

46. Il a été souligné que les délibérations de la réunion de l'Assemblée générale apporterait aussi une importante contribution au prochain Sommet mondial sur la société de l'information. Ce sommet offrirait une excellente occasion de débattre des mesures à prendre pour réduire la fracture numérique et

mobiliser pleinement l'atout des TIC au service des objectifs du Millénaire.

47. Le Président s'est félicité des discussions de fond qui avaient marqué les deux jours de réunion. L'Assemblée générale avait souligné l'importance des TIC pour le développement et réaffirmé la volonté des États Membres d'intégrer les TIC dans les questions concernant le développement. La réalisation du potentiel des nouvelles technologies de l'information et des communications exigeait une large adhésion internationale de la part des dirigeants politiques, qui devaient s'engager à agir de concert. Il incombait désormais aux États Membres et aux autres acteurs de réduire la fracture numérique et de la transformer en perspective numérique. Le Président a exprimé l'espoir de voir les parties poursuivre leur coopération afin de réduire la fracture numérique.